Relations avec les organes de la Croix-Rouge

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1952)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

II. Relations avec les organes de la Croix-Rouge

Relations avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge

L'accord signé le 8 décembre 1951 entre le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, pour préciser certaines des compétences respectives des deux institutions internationales de la Croix-Rouge, fut ratifié par le Conseil des Gouverneurs de la Ligue à l'issue de la Conférence de Toronto. De son côté, le 27 août, le CICR l'approuva à l'unanimité [1].

Le CICR est resté en contact étroit avec le secrétariat général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Outre les séances mensuelles prévues par les règles établies, plusieurs réunions ont eu lieu pour l'étude de cas spéciaux et la mise au point des rapports destinés à la XVIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Ces entretiens, comme ceux qui eurent lieu au cours des sessions de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, des réunions des trois Présidents du CICR, de la Ligue et de la Commission permanente, de la session de la XVIIIe conférence internationale de la Croix-Rouge, ainsi que pendant les missions du CICR et de son président, ont permis

---

[1] Ainsi le CICR, fondateur du mouvement universel de la Croix-Rouge, et la Ligue, fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, pourront coordonner leurs efforts, mieux encore que par le passé, en vue de donner le maximum d'efficacité à l'action de la Croix-Rouge.

d'apporter une solution rapide à un certain nombre de problèmes, d'assurer l'unité d'action et de renforcer la collaboration entre tous les éléments de la Croix-Rouge internationale.

Commission permanente de la Croix-Rouge internationale

La Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, rappelons-le, comprend deux délégués du CICR, dont le président, M. Paul Ruegger, deux délégués de la Ligue, dont le président, M. le juge Emile Sandstroem, et cinq personnes élues par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et choisies à titre personnel. Elle a siégé à Toronto avant et après la Conférence, et a réélu son président, M. André François-Poncet. En décembre, elle s'est rencontrée à Genève, notamment pour étudier les suites à donner aux résolutions et décisions prises par la XVIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Réunions des trois présidents

Les trois présidents se réunissent, comme on le sait, dans l'intervalle des sessions de la Commission permanente et sont investis du pouvoir d'aviser en tout temps aux mesures d'urgence que les circonstances peuvent exiger. En 1952, les trois présidents ont tenu deux réunions, le 20 février, à Paris, et le premier mars, à Remagen (Allemagne).

XVIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge

La XVIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge s'est réunie à Toronto, siège de la Croix-Rouge canadienne, du 26 juillet au 7 août 1952.

Quarante et une Puissances et cinquante Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi que le CICR et la Ligue, prirent part,

avec voix délibérante, à cette Conférence qui, remarquablement organisée par les soins de la Croix-Rouge canadienne, se tint sous la présidence de M. John A. Macaulay. Un grand nombre d'observateurs y avaient été délégués par des organisations gouvernementales ou non-gouvernementales telles que le *Conseil international du Service social*, le *Conseil international de médecine et de pharmacie*, le *Conseil international des infirmières*, le *Bureau international du Travail*, le *Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés*, l'*Union internationale pour la protection de l'Enfance*, le *Comité universel des Unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA)* et autres organisations sans oublier l'*Association des hospitaliers de St. Jean de Jérusalem* ni l'*Ordre souverain de Malte* dont le porte-parole, au cours de plusieurs interventions remarquées, eut l'occasion de faire ressortir l'ancienneté des services rendus à la cause humanitaire par les Ordres religieux.

Le CICR fut représenté par son président M. Paul Ruegger, Mlle Lucie Odier et M. Frédéric Siordet, membres du CICR, MM. R. Gallopin et J. Pictet, directeurs, M. J. Duchosal, secrétaire général, M. C. Pilloud, sous-directeur, M. M. Wolf, conseiller, M. E. L. Maag, ancien délégué du CICR au Canada, MM. F. Horneffer, J. P. Schoenholzer, H. Coursier, secrétaires.

Il transmit d'abord à la Conférence un important message de son président d'honneur, M. Max Huber [1], puis déposa plusieurs rapports sur des questions générales intéressant l'ensemble de l'œuvre de la Croix-Rouge internationale et concernant, notamment :

la ratification, la diffusion et l'application des Conventions de Genève ;

le développement du droit international humanitaire ;

les relations de la Croix-Rouge avec les Nations Unies et les autres organisations internationales ;

la protection et les facilités à accorder par les Gouvernements aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;

les formations, fonctions, statuts et conditions d'engagement du personnel sanitaire ;

---

[1] Voir, Annexe II, *Considérations sur la XVIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge*, ci-dessous, p. 95.

la protection des hôpitaux et de leur personnel en temps de guerre ;

la question des réfugiés et l'assistance juridique internationale.

Le CICR présenta en outre, conjointement avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, certains rapports ayant trait à une action commune (sur le rapatriement des enfants grecs par exemple) ou rendant compte de la suite donnée aux Résolutions de la XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Stockholm en 1948.

Enfin, il remit, pour l'information de la Conférence, la série de ses Rapports annuels de gestion depuis cette dernière assemblée générale du monde de la Croix-Rouge à Stockholm, ainsi qu'un rapport résumé, groupant en un seul document facile à consulter et illustré de photographies, les principaux épisodes de son action. Ces documents établissent qu'outre les opérations afférentes à la liquidation de la seconde guerre mondiale (rapatriement des prisonniers de guerre, aide aux invalides et aux civils victimes du conflit), le CICR a dû assumer des tâches importantes en maints endroits où surgirent des troubles ou des conflits nouveaux : Birmanie, Corée, Grèce, Inde [1], Indochine, Indonésie, Pakistan [1], Palestine.

La situation politique très tendue, durant l'été 1952, par suite en particulier du conflit de Corée, eut, à de nombreuses reprises, sa répercussion sur la Conférence.

Des attaques ayant été dirigées contre le CICR, notamment, celui-ci fit une mise au point circonstanciée en ce qui concerne celles de ses activités qui avaient été en cause. Bien que la Conférence ait déjà fait justice de ces attaques, il nous paraît utile de reproduire à titre d'information, en annexe au présent Rapport, ce document qui, remis aux délégués à la session de Toronto, n'a pas encore figuré dans une publication [2].

La Conférence approuva les statuts revisés de la Croix-Rouge internationale [3], ainsi que les rapports de ses cinq Commissions,

---

[1] Voir, Annexe VI, *Rectificatif concernant la question du Cachemire*, ci-dessous, p. 135.

[2] Voir, Annexe III, ci-dessous, p. 98.

[3] Voir, Annexe V, *Statuts revisés de la Croix-Rouge internationale*, ci-dessous, p. 127.

ceux du CICR et de la Ligue et vota quarante-quatre résolutions [1].

Parmi ces résolutions, figure un « appel pressant » en vue de la ratification des Conventions de Genève du 12 août 1949 par celles des Puissances signataires n'ayant pas encore ratifié ces textes. Cet appel dont les considérants sont : « qu'il est de toute première importance que les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 soient mises en vigueur aussitôt que possible » fut voté à l'unanimité sans opposition ni abstention. C'est là une affirmation solennelle de l'universalité de la Croix-Rouge.

Enfin, on accepta à l'unanimité l'invitation de la Croix-Rouge de l'Inde à tenir à New Delhi, siège de cette Société, la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Missions du Président du CICR

En réponse à une invitation du président de la Croix-Rouge espagnole, M. Paul Ruegger, président du CICR, et Mme Paul Ruegger, ainsi que M. David de Traz, directeur exécutif-adjoint, se sont rendus à Madrid au début de février. Les entretiens avec les personnalités dirigeantes sur les problèmes humanitaires, ont permis d'examiner des questions d'intérêt commun entre l'institution de Genève et la Croix-Rouge espagnole. En outre, M. Paul Ruegger a rendu visite au ministre des Affaires étrangères, M. Martin Artajos, qui a montré un grand intérêt pour les Conventions de Genève, donnant ainsi une nouvelle preuve de l'importance que l'Espagne leur accorde.

Au mois de juin, le président du CICR a fait escale à Dakar où il a été l'hôte du Gouverneur général pour l'Afrique occidentale française. A cette occasion, il a pris contact avec la section de la Croix-Rouge de l'A.O.F.

Il a ensuite rendu visite à plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge en Amérique latine qui pour la plupart l'avaient invité de longue date. Le 30 juin, M. Paul Ruegger arrivait

[1] Nous pensons utile de donner en Annexe IV, *Extrait des Résolutions de Toronto*, celles de ces Résolutions qui concernent soit le CICR, soit les matières ayant fait l'objet d'un rapport de sa part. Voir, ci-dessous, p. 119.

à Montevideo ; il y trouva une réception chaleureuse de la part de la Présidence de la Croix-Rouge nationale. Accueilli en qualité d'hôte de la République orientale de l'Uruguay, il fut reçu en audience officielle par M. Trueba, président de la Junte du Gouvernement, par MM. Pittaluga, ministre des Affaires étrangères, et Arrayo Torres, ministre de la Défense, ainsi que par d'autres membres du Gouvernement, qui lui donnèrent des assurances encourageantes quant à la ratification des Conventions de Genève de 1949 ; il eut également l'occasion de faire un exposé sur les activités du CICR et les nouvelles Conventions de Genève, devant des représentants des commissions des Affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des députés et recueillit des suggestions intéressantes de la part de la Croix-Rouge uruguayenne et de son président en exercice, M. Ramos Diaz.

Durant son séjour à Montevideo, le président du CICR eut l'occasion de faire à Buenos-Aires une brève visite à la Croix-Rouge argentine où il fut reçu très cordialement par le président et le Comité central de cette Société et où il rendit visite au ministre des Affaires étrangères. Répondant à l'initiative de la Croix-Rouge brésilienne, il s'est rendu, le 6 juillet, à Rio de Janeiro, où il a eu de nombreux et utiles contacts avec le Comité central et les principaux organismes de cette Société brésilienne. De plus, il a été reçu par M. Neves de Fontoura, ministre des Affaires étrangères qui a témoigné d'un grand intérêt pour l'œuvre du Comité international et s'est montré convaincu de la nécessité pour l'Amérique latine et, en particulier pour son pays, de soutenir l'action de la Croix-Rouge. Lors de l'audience accordée le 9 juillet à M. Ruegger, M. G. Vargas, président de la République du Brésil, a manifesté l'intention de recommander au Parlement la ratification des Conventions de Genève. Signalons aussi que M. Ruegger a été reçu le 11 juillet au Parlement brésilien et qu'il a fait, devant la Commission de Santé de la Chambre des députés, un exposé détaillé des activités du CICR en rappelant notamment l'importance des Conventions de Genève.

Du 12 au 16 juillet, à Caracas, M. Ruegger a été l'hôte du Gouvernement et de la Croix-Rouge vénézuélienne. En visitant

les installations modernes de cette Société, le Président Ruegger a rendu hommage aux efforts considérables entrepris en vue de développer les œuvres qu'elle dirige. Un échange de vues approfondi a eu lieu à cette occasion avec le Conseil de la Croix-Rouge vénézuélienne et, en particulier, avec M. Machado, président en exercice. M. Ruegger a été reçu par M. Suarez Flamerich, président de la Junte du Gouvernement, qui l'a assuré de l'appui effectif que son pays apporterait en toute circonstance au CICR. Des entretiens très cordiaux avec M. Gomez Ruiz, ministre des Affaires étrangères, ont permis de constater une entière concordance de vues au sujet de l'action déployée par la Croix-Rouge.

Le président du CICR est arrivé le 16 juillet à Bogota où il fut très cordialement accueilli par M. Bejarano, président, ainsi que par les membres du Conseil de la Croix-Rouge colombienne qui l'avaient invité. Ceux-ci lui présentèrent les formations de cette Société nationale. M. Ruegger a donné à l'Université, en présence de plusieurs membres du Gouvernement, une Conférence consacrée aux tâches du Comité international et au rôle des Conventions de Genève. Le président du CICR a été reçu par M. R. Urdaneta Arbelaez, président en exercice de la République, par M. J. U. Holguin, ministre des Affaires étrangères, et M. A. G. Arango, ministre de la Santé, qui l'ont assuré de leur soutien constant à l'égard de l'œuvre de la Croix-Rouge. Au cours d'une manifestation organisée en son honneur, le président du Comité international a exprimé les remerciements du CICR, et rendu hommage à l'action de la Croix-Rouge colombienne.

Le 19 juillet, à Panama, M. Paul Ruegger a eu des entretiens avec les autorités gouvernementales ainsi qu'avec le Comité central de la Croix-Rouge, présidé par Mme A. de Arosemena. Durant son séjour il fut l'hôte de la présidence de la République.

M. Paul Ruegger s'est ensuite rendu à Toronto où du 26 juillet au 7 août 1952, il a présidé la délégation du CICR à la XVIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge [1].

Le 6 décembre s'est ouvert à Paris, le premier Congrès

---

[1] Voir, ci-dessus, pp. 68 à 71.

national de la Croix-Rouge française, en présence du Président de la République et des membres du Gouvernement français. Donnant suite à l'invitation de M. le professeur G. Brouardel, président de la Croix-Rouge française, M. Paul Ruegger, président du CICR, assistait à cette manifestation imposante de solidarité, ainsi que M. André François-Poncet et M. le juge Emile Sandstroem, présidents respectifs de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale et du Conseil des Gouverneurs de la Ligue [1].

Autres missions

Outre les missions du président du CICR, il convient de mentionner :

a) les principaux déplacements des Membres du CICR: en janvier, à Wiesbaden [2], de M. Rodolfo Olgiati ; en février à Paris, de M. Jacques Chenevière, vice-président du CICR, et en mars, de M. Frédéric Siordet, auprès de la Croix-Rouge française ; en avril à Monaco, de M. Jacques Chenevière ; en juin, à Bonn [2], de MM. Martin Bodmer, vice-président du CICR et Rodolfo Olgiati ; en juillet-août, au Canada et aux Etats-Unis, des membres de la délégation du CICR à la XVIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge [3]. En octobre, Mlle Lucie Odier a représenté le Comité international aux manifestations organisées, à Gœttingue, pour le XXVe anniversaire de l'Ecole des des infirmières-chefs de la Croix-Rouge allemande.

b) Les missions accomplies à Paris, en janvier, par MM. R. Gallopin, d'une part, D. de Traz, d'autre part, et F. Horneffer [4] ; en avril par M. E. de Bondeli ; en juillet par

---

[1] Voir le compte rendu de cette séance dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, nº 405, janvier 1953, pp. 7 à 15.

[2] Voir, ci-dessous, p. 76.

[3] Voir la composition de la délégation à la *XVIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge*, ci-dessus, p. 69.

[4] Mission conjointe du CICR et de la Ligue, voir, *Première Partie*, chapitre IV, ci-dessus, p. 35.

le Dr R. Marti, et en octobre par M. J. Babel ; à Londres, en mars, et, à Bonn, en juin, par M. C. Pilloud ; à Londres, en mai, par M. J. Wilhelm ; à Athènes et à Belgrade, en mars, par M. E. de Weck [1] ; à Belgrade, en mai, par M. H. Beckh ; à Prague, en avril, par M. F. Horneffer [1] ; à Bonn, en avril, à Salzbourg et Vienne, en mai, par MM. F. Ehrenhold et H. Beckh ; à Munich, en octobre par MM. Ch. Ammann et J. Babel.

Au mois de juin, MM. M. Wolf et R. Bovey ont pris part au Congrès de la Presse à Evian ; le Dr R. Marti et M. J.-P. Schoenholzer, ont participé, à Liège et à Bruxelles, à la XVe session de l'Office international de documentation de médecine militaire [2] ; au mois d'août, MM. R. Bovey et G. Kuhne ont visité l'exposition de la Croix-Rouge française à Annecy ; en outre, au cours de l'année, ce dernier s'est rendu à Paris, Bruxelles, Luxembourg et Munich pour examiner avec les instituts de radiodiffusion de ces villes plusieurs questions intéressant le travail du CICR.

c) Les missions du CICR en Libye, en Egypte, au Moyen-Orient, en Corée. Avec les Autorités du nouveau Royaume de Libye, M. P. Gaillard a évoqué notamment les problèmes posés par la ratification des Conventions de Genève et la création d'une Société nationale.

Au Caire et à Téhéran, il a pris congé des personnalités du Gouvernement ainsi que des Sociétés nationales, avec lesquelles il avait été amené à travailler durant ses précédents séjours pour le règlement de questions humanitaires.

En outre, il s'est rendu à diverses reprises en Irak et en Jordanie, pour mettre au point diverses affaires découlant du conflit palestinien.

En *Corée du Sud,* les Autorités responsables avaient jugé préférable de suspendre temporairement la visite de certains camps par les délégués du CICR. Cette situation a motivé, au mois de juin, la mission de M. D. de Traz à Tokio. Celui-ci a appelé l'attention du commandement sur le désir du CICR de poursuivre régulièrement ses visites. En outre, il lui a fait part de

---

[1] Mission conjointe du CICR et de la Ligue, voir, *Première Partie,* chapitre IV, ci-dessus, p. 35.

[2] Voir, ci-dessus, p. 65.

la vive préoccupation du CICR en face des événements dans les camps et a rappelé les normes qui doivent présider au traitement des prisonniers de guerre [1].

Reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales de la Croix-Rouge

Conformément aux Statuts de la Croix-Rouge internationale, le CICR a annoncé aux Comités centraux de la Croix-Rouge la reconnaissance officielle de la Croix-Rouge de Ceylan et celle de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale allemande qui fut l'aboutissement de nombreuses conversations en cours depuis l'année précédente [2]. Rappelons sur ce dernier point que la circulaire (N° 400) du CICR s'exprime en ces termes : « Le Comité international de la Croix-Rouge est heureux de pouvoir prononcer aujourd'hui cette reconnaissance, qui marque une étape importante sur la voie de l'universalité de la Croix-Rouge. Cette décision, cela va de soi, ne préjuge en rien la création d'une Société de la Croix-Rouge dans la République démocratique allemande — Société que le CICR serait prêt à reconnaître dès qu'elle remplirait les conditions requises — non plus que la création d'une Société étendant son activité à l'ensemble du territoire allemand. »

Représentants des Sociétés nationales

La représentation des Sociétés nationales auprès du CICR est restée la même [3].

Nous mentionnerons tout spécialement le concours apporté au CICR par M. J. J. G. de Rueda, délégué de la Croix-Rouge mexicaine en Europe. Comme l'année précédente, M. de Rueda

---

[1] Voir, *Deuxième Partie*, chapitre IV, ci-dessus, p. 57.

[2] Voir, ci-dessus, p. 74.

[3] Voir à ce sujet, *Rapports du CICR :* 1950, p. 24 et 1951, p. 26.

a participé activement aux travaux du CICR, notamment pour la préparation de la Conférence de Toronto et la diffusion des idées de la Croix-Rouge dans les pays de langue espagnole.

Stages

Afin de donner aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge l'occasion de se familiariser avec le rôle qu'il est amené à jouer au sein de la Croix-Rouge, le CICR a invité plusieurs Sociétés nationales à envoyer un représentant qualifié pour un bref séjour à Genève. C'est ainsi qu'au mois d'avril 1952, M. B. Jacovlevic, désigné par la Croix-Rouge yougoslave, est venu étudier les divers problèmes juridiques posés par l'application des Conventions de Genève. Au mois de juillet, le Croissant-Rouge égyptien a délégué son propre président, M. le Docteur Soliman Azmi, et le secrétaire général de cette Société nationale, M. Baghat Badaoui. Au mois d'août, la Croix-Rouge de l'Inde a désigné comme stagiaire son secrétaire général, le Sardar Balwant Singh Puri, ainsi que M. B. M. Jolly, secrétaire général adjoint de cette organisation.

Ces stagiaires ont été accueillis par les membres du CICR et par tous ceux qui, à la Direction centrale et au Secrétariat général, ont tenu à leur faciliter la connaissance, sur le plan national et international, des problèmes de la Croix-Rouge. De tels contacts sont de nature à favoriser le développement de relations personnelles entre le CICR et les Sociétés nationales, dans le cadre du mouvement universel de la Croix-Rouge.

Visites

De nombreuses personnalités ont rendu visite au siège du CICR, parmi lesquelles plusieurs présidents de Croix-Rouges nationales, des représentants de Gouvernements, des membres de la presse. Ces visiteurs ont eu l'occasion de se rendre compte, sur place, du travail effectué, notamment par l'Agence centrale des prisonniers de guerre, pour secourir la détresse humaine en

apportant à ceux qui souffrent une aide méthodique et fraternelle, selon les principes traditionnels de la Croix-Rouge.

Au total, le chiffre de ces visiteurs s'est élevé à 1857 pendant l'année 1952.

Fonds de l'impératrice Shôken

La Commision paritaire du CICR et de la Ligue, chargée de la distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken, s'est réunie en mars à Genève.

Elle a décidé l'attribution de 5000 fr. s. à la Croix-Rouge sud-africaine pour les postes de premiers secours dans le Transvaal et la maternité non européenne de Windhoek ; 4000 fr. à la Croix-Rouge de Norvège pour l'organisation des secours en montagne ; 2000 fr. respectivement à la Croix-Rouge hellénique pour son école d'infirmières et à la Croix-Rouge néerlandaise pour l'œuvre de transplantation de la greffe de cornée.

La Commission a reçu un rapport de la Croix-Rouge sud-africaine sur le développement de la maternité de Windhoek.

Le tableau ci-dessous fournit le bilan de ce fonds à la date du 31 décembre 1952 [1]

ACTIF	fr. s.			PASSIF fr. s.
Avoir à la Banque Nationale Suisse	17.869,05	Capital inaliénable :		
Titres de fonds publics déposés à la Banque Nationale Suisse (valeur d'estimation au 31 décembre 1952	458.000,—	Montant initial de yen or 100.000 (1912)	258.000,—	
		2me don de yen 100.000 (1934)	88.250,—	346.250,—
Avoir auprès du CICR. . .	1.595,05	Réserve pour fluctuations de cours		112.675,25
		Créanciers divers		4.000,—
		Fonds disponible au 31 déc. 1952		14.538,85
	477.464,10			477.464,10

[1] Ces comptes ont été vérifiés par la Société fiduciaire romande OFOR S.A. à Genève et reconnus exacts par son rapport du 28 février 1953.

Compte de revenus au 31 décembre 1952

DOIT (Charges)	fr. s.	(Produits) AVOIR	fr. s.
Droits de garde des titres, imprimés, frais de revision des comptes, etc.	917,35	Solde actif au 31 décembre 1951 reporté à nouveau.	13.138,35
31e distribution des revenus à des Sociétés de la Croix-Rouge, selon décision de la Commission paritaire du 11 avril 1952	13.000,—	Revenus des titres perçus en 1952	13.317,85
Solde actif disponible au 31 décembre 1952 . . .	14.538,85	Remboursement d'une allocation de la 29e distribution non utilisée	2.000,—
	28.456,20		28.456,20

Portefeuille

Nominal		fr. s.
Fr. 244.000,—	Chemins de fer fédéraux 3% 1938	244.000,—
» 4.000,—	Fédéral 3½% 1944 (mai)	4.000,—
» 100.000,—	Fédéral 3¼% 1948	100.000,—
» 30.000,—	Fédéral 3% 1949	30.000,—
» 80.000,—	Fédéral 3% 1951	80.000,—
		458.000,—

Médaille Florence Nightingale

Cette médaille est destinée, comme on le sait, à récompenser des infirmières ou auxiliaires volontaires qui se sont distinguées par un dévouement exceptionnel. Un nombre maximum de 36 médailles devant être distribuées en 1953, le CICR a fait tenir aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge les formulaires d'usage pour l'établissement des candidatures.

La question a été posée au CICR de savoir si le port de la médaille Florence Nightingale faisait l'objet d'un règlement international et le cas échéant quel rang lui était généralement attribué ; le CICR a répondu que la décision était laissée à l'appréciation des Autorités de chaque pays. Il s'est toutefois mis en rapport avec les Sociétés nationales des pays dont une ou plusieurs infirmières ou auxiliaires volontaires avaient été honorées de cette distinction pour connaître les dispositions prises éventuellement dans ces pays au sujet du port de cette médaille.

Le tableau suivant rend compte de la situation du Fonds de la Médaille Florence Nightingale à la date du 31 décembre 1952 [1] :

Capital initial de Fr. 25.000,— augmenté des revenus accumulés au 31 décembre 1951. .	Fr.	33.199,89
Revenus des titres perçus en 1952	»	1.048,45
	Fr.	34.248,34
moins :		
Dépenses en 1952 :		
Impression de circulaires et rapports Conférence Toronto, droits de garde, frais, revision et divers.	Fr.	959,15
Montant du capital au 31 décembre 1952 . .	Fr.	33.289,19
dont la contre-valeur est représentée par :		
Valeur nominale de Fr. 34.000,—, Obl. 3¼% Emprunt fédéral 1945 . . . . . (titres déposés à la Banque Nationale Suisse)	Fr.	34.000,—
Avoir disponible à la Banque Nationale Suisse	»	1.344,04
	Fr.	35.344,04
à déduire : frais à fin 1952 encore à régler . .	»	2.054,85
Montant net comme ci-dessus	Fr.	33.289,19

[1] Ces comptes ont été vérifiés par la Société fiduciaire romande OFOR S.A., Genève, et reconnus exacts par son rapport du 28 février 1953.